

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le 27 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, maire en exercice.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, COURTOIS, DEMEAUX, GIRARDOT, LESCOT, LORAIN, MICHEL, MOREAU, ROTH

Absents représentés : M. Jean LO VERSO Donnant pouvoir à MME Françoise CANCELA

Absent : M. Jean Marie BATTAULT

Secrétaire de séance : M^{me} Peggy GIRARDOT

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Compte rendu du conseil municipal en date du 18 juin 2017

Rythmes scolaires

M. Le Maire expose que le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4, 5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Emet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours, et proposition au conseil Départemental et l'éducation national

-

Compte rendu du conseil municipal en date du 27 juin 2017

Dissolution du SIAEP

Le 31 mai 2017, le syndicat a délibéré sur la clôture des comptes suite aux dernières factures de résiliation, et aux dernières recettes reçues. Le compte administratif de clôture a été validé.

Après étude du compte administratif, il existe des restes à recouvrer pour 16 063.36 € pour le compte de la commune de Fleury la vallée, compte tenu de la déclaration de volume 2016 effectué auprès de l'agence de l'eau,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la dissolution du SIAEP au vu des comptes tels qu'ils sont présentés par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable soit une affectation de résultat de 2 815,08 € en investissement, 20 265.90 € en fonctionnement pour la partie eau potable, et de 8 545.59 € en fonctionnement pour la partie assainissement.

Demande de subventions au Conseil départemental, concernant les travaux de la Croix Buissée.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les plans et le devis des travaux de requalification de rue de la Croix Buissée. Le projet de requalification est éligible aux subventions du Conseil Départemental suivantes :

- Au titre de l'accessibilité
- au titre des amendes de police

Le Conseil municipal charge M. Le Maire d'effectuer les demandes de subventions énumérées ci-dessus, auprès du Conseil Départemental.

Demande de subvention au titre des amendes de police, rétrécissement de la grande rue N°60 et N°77

Le projet d'aménagement de trottoirs au niveau du N°60 et N°77 grande rue serait éligible à une subvention au titre des amendes de police au sein du Conseil départemental.

Le conseil municipal charge M. Le Maire d'effectuer la demande de subvention au titre d'amendes de police pour le projet de rétrécissement de cette partie de la grande rue.

Acquisition vidéo protection

M. Le Maire expose les différents devis et plans concernant l'acquisition d'un système vidéo protection, le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Marinelli pour un montant de 7 944.00 € TTC.

Demande de subvention projet vidéo protection

Le projet de vidéo protection serait éligible à une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) au sein du Conseil départemental.

Le conseil municipal charge M. Le Maire d'effectuer la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet vidéo protection.

Projet sécurité routière

Le projet sécurité routière a regroupé 9 personnes, le coût de la formation est de 320 € pour la journée des seniors et 1 100 € pour la journée prévue le 16 septembre 2017 avec les associations. Le conseil Municipal accepte les dites factures, charge M. Le Maire d'ordonnancer le paiement. A noté qu'une subvention a été accordée par la préfecture à hauteur de 80 % du montant hors taxe de la facture.

Proposition mode de paiement à la trésorerie

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier, comme dans d'autres domaines de la vie courante, de la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne et de payer leurs factures sur internet. En effet le télépaiement par carte bancaire sur internet permet de régler ses factures 24 h sur 24, 7 jours sur 7, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Ce service est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés.

Ce mode de paiement engendre des frais de gestion pour la commune soit : 0.2 % du montant + 0.03 € par opération pour les factures inférieures à 20 €.

Et 0.25 % du montant de la transaction + 0.05 € de commission fixe pour les factures supérieures à 20 €.

Le conseil Municipal accepte la convention d'adhésion, charge M. le Maire de mettre à disposition le nouveau mode de paiement aux administrés.

D'autre part, le mode de prélèvement étant toujours d'actualité, la commune proposera aux administrés celui-ci pour le paiement des factures assainissement, cantine et garderie.

Prime IFSE (Indemnité fonction, sujétions, expertise)

Suite à la délibération du 24 février 2017, une modification est nécessaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer le versement de la prime IFSE soit mensuellement, trimestriellement ou annuellement suivant la demande de l'agent. Un arrêté individuel notifiant le montant et le mode de versement sera pris pour chaque agent.

Acceptation Dons

Monsieur le Maire fait part du don d'un administré pour la commune

Informations diverses

PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première réunion publique concernant le PLUI, a eu lieu le 31 mai 2017 pour présentation du déroulement de l'élaboration. Un point sera fait régulièrement. Un registre est tenu en Mairie pour recueillir vos observations et suggestions.

Yonne tour sport

Celui-ci aura lieu le 14 juillet sur la commune. La collectivité prendra en charge le petit déjeuner ainsi que le repas du midi. M. Le Maire demande un devis pour 70 repas au traiteur de Fleury la Vallée « côté campagne ». M^{me} Courtois soulève le problème de parking. Il serait judicieux d'interdire le passage de la rue du Césoy, et que les véhicules soient dirigés vers un parking (même dispositif que les Nuits de Fleury).

D'autre part, il faudra fournir 210 bouteilles d'eau, une buvette sans alcool pourrait être organisée par les associations qui le désirent.

L'installation de poubelles, de bancs et d'un barnum seront nécessaires.

L'implication de l'équipe municipale est actée pendant la séance.

Cabinet médical

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée par l'ensemble des praticiens de la SCI médicale pour une mise à disposition de deux places sur le « parking communal » en vue de l'avant-projet de construction du cabinet médical.

Construction terrain de tennis

M. Sylvain Michel informe le conseil municipal qu'un troisième devis pour la construction du terrain de tennis a été sollicité.

Rond-point carrefour de l'ancienne Mare (route d'Auxerre)

M. Sylvain Michel demande de faire le point sur le mini giratoire provisoire mis en place par l'Agence sécurité routière au carrefour de l'ancienne Mare, route d'Auxerre. Celui-ci se trouve trop petit. Les véhicules provenant de Poilly sur Tholon ou Laduz rencontrent des difficultés pour y rentrer, et certains véhicules venant de Fleury passent allégrement dessus sans faire le tour du rond-point. Un travail de nivellement serait nécessaire.

Conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le 19 juin 2017 à Branches. Et les prévisions d'effectifs se présentent ainsi :

Ecole maternelle

Toute petite section :	9
Petite section	15
Moyenne section :	20
Grande section :	17

Soit un total de 61 élèves

Primaire à Branches

CP :	10
CE1 :	18
CE2 :	21

Soit un total de 49 élèves

Primaire de Fleury la Vallée

CM1 :	26
CM2 :	19

Soit un total 45 élèves

Les directrices des écoles respectives ont fait le bilan de leurs activités pour l'année scolaire. Elles ont tenues à remercier les deux municipalités pour leur implication tant sur le plan financier que sur le plan matériel.

Il n'y a pas eu de demande particulière.

Séance levée à 20 h 30

La conseillère chargée de la communication

Sylvie Roth